

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers

01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Télécopieur : 04 50 48 09 22 - Courriel : [info@cc-bassinbellegardien.fr](mailto:info@cc-bassinbellegardien.fr)

## Compte-rendu sommaire et synthétique Conseil de communauté du 14 octobre 2008

Convoqué le 7 octobre 2008 et réuni le mardi 14 octobre 2008 à 19 heures à la salle des fêtes de Plagne sous la présidence de Michel DE SOUZA, Philippe DINOCHÉAU étant désigné secrétaire de séance, 32 élus communautaires étaient présents sur les 33 en exercice.

Le conseil de communauté a :

- donné acte au Président des décisions prises par délégation relatives à :
  - la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'hôtel de communauté pour des prestations complémentaires portant augmentation du marché initial de 190 000 € HT à 195 647 € HT
  - l'intervention d'un marché de fourniture annuelle de conteneurs et de leurs pièces détachées pour une dépense annuelle estimée à 28 815 € HT
- donné acte au bureau de communauté réuni le 25 septembre 2008 des décisions suivantes pour :
  - procéder à des virements de crédits par décision modificative n° 3 du budget général
  - accepter les demandes de fonds de concours présentées par les communes de Billiat, Lancrans, Montanges, Plagne et Villes pour des opérations d'aménagement
  - déposer une demande de subventions allouées par l'Etat pour la mise en place du « Relais Services Publics » de la MEEF
- concernant le projet de centre de marques :
  - approuvé le protocole d'accord et le compromis de vente à la société BERGERAC OUTLETS pour la réalisation d'un centre de marques dans la zone de Vouvray
  - consenti de céder à la société BERGERAC l'emprise foncière d'une surface totale de l'ordre de 147 000 m<sup>2</sup> pour un montant de 4 410 000 €
  - autorisé le Président ou le Vice-Président délégué à régulariser ces documents tant sous seing privé qu'en la forme authentique
  - s'est engagé à se désister du pourvoi formé devant le Conseil d'Etat le 17 mars 2008 sous le n°314-263
  - prononcé la nullité et caducité des précédents accords intervenus avec la société BERGERAC OUTLETS aux termes des documents contractuels constitués par les protocole d'accord et compromis de vente et leurs avenants en dates respectives des 28 avril 2006, 22 mai 2007 et 30 juillet 2007

- approuvé les avenants aux marchés de travaux de l'hôtel de communauté des lots n°11 de DORREGO SAS, 17 de Gérard GERMAIN et 18 de TECH'ELEC pour des montants hors taxe respectifs de 6 035,00 €, 1 894,05 € et 2 508,84 €.
- accepté les termes de l'avenant à la convention interpartenariale avec les différentes structures membres suite à l'intégration de la communauté d'agglomération « Annemasse – Les Voirons aggro » à l'ARC du Genevois
- accepté les termes de la convention à intervenir avec la Chambre d'agriculture de l'Ain pour la réalisation d'un diagnostic agricole dans le cadre du SCOT
- procédé à la mise à jour annuelle de la liste des établissements exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2009
- approuvé la décision modificative n° 2 du budget de service des ordures ménagères devant la nécessité d'adapter certaines ouvertures de crédit
- adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2007 selon la loi n°95-101 du 2 février 1995
- donné son accord pour présenter à l'EPF de l'Ain dans le cadre de son programme pour l'année 2009, les projets d'acquisitions foncières des communes de Châtillon-en-Michaille et Bellegarde-sur-Valserine
- décidé de constituer avec ses collectivités territoriales adhérentes et le SIDEFAGE un groupement de commandes destiné à l'utilisation d'une plateforme commune en matière de dématérialisation des procédures de marchés publics

Fait et affiché le 20 octobre 2008

Le Président